



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 5/2024

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - **Raccordement de la Promenade Moderne au chauffage à distance.**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 14 al. 1 ch.10 des statuts 2023 de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ci-après ASIPE), le Conseil intercommunal est saisi du présent préavis demandant un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

1. Introduction

Dans le cadre de la transition énergétique, le Comité de direction a pour objectif de s'affranchir des énergies fossiles, notamment du gaz pour le chauffage. La création d'un chauffage à distance (CAD) par la société Payerne Energies SA (PESA), majoritairement aux mains de la Commune de Payerne, est une opportunité pour régler la problématique de la source d'énergie de chauffage du site de La Promenade, dont la majorité des bâtiments appartiennent à la commune de Payerne, hormis la Promenade, Moderne propriété de l'ASIPE au moment de son installation en été 2015.

Le CAD alimentera en chaleur les bâtiments suivants sis sur le site de la Promenade :

- le Centre Sportif de La Promenade ;
- la Halle des fêtes ;
- La Nouvelle Promenade y compris La Détente ;
- L'Ancienne Promenade ;
- le Stade municipal ;
- l'abri PCi Pré-du-Château ;
- La Promenade Moderne.

Plusieurs rencontres ont eu lieu durant l'année 2023 avec Payerne Energies SA, car l'ASIPE a manifesté depuis années déjà son intérêt pour ce type de chauffage. En décembre 2023, le Comité de direction a signé un contrat de raccordement au réseau thermique qui entrera en vigueur sous réserve de l'acceptation du Conseil intercommunal et prendra fin le 31.12.2050.

En parallèle, la Municipalité de Payerne a présenté à son législatif un préavis¹ en novembre 2023 dans le même sens que le présent.

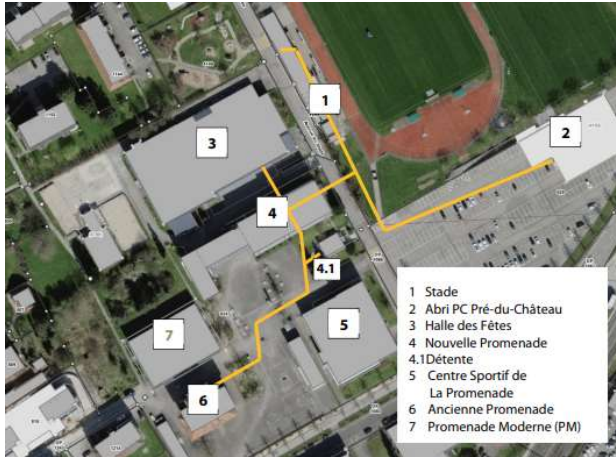
Le préavis comporte deux objectifs de résultat quant à l'approbation de l'investissement :

1. la validation des taxes uniques de raccordement en faveur de PESA ;
2. le raccordement des installations existantes pour la distribution de chaleur dans les bâtiments.

¹ Préavis « Raccordement du site de la Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies Sa, n°15/2023 du 11 octobre 2023.

2. Contexte

La production de chaleur est assurée par la société productrice d'énergie, Energies Broye-Vully (EBV), par le biais d'une centrale de chauffe. Celle-ci alimente le liquide caloporteur en chaleur de manière à lui donner une température de départ de 80°C à 95°C. Le flux d'eau chaude (réseau primaire) est distribué aux bâtiments qui sont dès lors équipés d'un échangeur de chaleur de manière à récupérer un maximum d'énergie thermique avant le flux de retour. Le processus de distribution de chaleur (réseau secondaire) à l'intérieur du bâtiment reste de la compétence du propriétaire. Dès lors, la régulation de la température du liquide caloporteur pour la distribution de chaleur est du ressort du propriétaire du bâtiment, en fonction de son besoin (35°C à 75°C).



D'ici la création de la centrale de chauffe en coordination avec la nouvelle STEP, des minis centrales alimentées au bois, couplées à une chaudière à mazout en back up, assureront la livraison de chaleur. Le système dit de back up permettra d'assurer la distribution de chaleur lors des pics de puissance.

Ceci dit, le contrat CAD oblige PESA à fournir de la chaleur aux conditions contractuelles convenues sans notion de source de chaleur provisoire ou définitive.

Les contrats sont prévus jusqu'au 31 décembre 2050, et reconduits par la suite tacitement par tranche de cinq ans. Une résiliation peut être notifiée dans un délai d'une année. Néanmoins, un retour à une installation propre paraît très peu probable. La taxe de raccordement unique représente un investissement. Celle-ci regroupe l'ensemble des frais de raccordement des bâtiments. La taxe de puissance annuelle représentant les coûts d'exploitation (maintenance, réparation, etc.) et des besoins en puissance des bâtiments (idem au gaz). Cette taxe est annuelle mais le montant est forfaitaire d'année en année. Le besoin en kWh représente également des coûts d'exploitation en fonction de la consommation de chaleur des bâtiments. La facturation est de 0.095 cts/kWh.

Le tracé du CAD passe déjà actuellement par l'Avenue du Stade, sachant que les travaux ont commencé en 2023 sous les risques de la société PESA et que les raccordements sont prêts à être fixés dans les bâtiments. La Promenade Moderne, pour rappel, a été construite en 2015 avec des modules provenant d'un autre site scolaire sur Neuchâtel. Ce bâtiment est équipé d'une chaudière à gaz pour le chauffage et l'eau chaude.

Dans l'attente de la construction et de la mise en service de la centrale de chauffe, une chaudière mobile à pellets sera installée en bordure de la Place des Tireurs à la Cible, sur le stade selon plan ci-dessus. La distribution de chaleur par le réseau du CAD sera possible au plus tard au 1er janvier 2025.

Dans tous les cas, et dès ce moment, Payerne Energies SA sera tenue de livrer de la chaleur nécessaire aux bâtiments communaux raccordés.

Bâtiments	Puissance	Consommation	Taxe annuelle de puissance	Consommation (kWh)	TOTAL Exploitation
	kW	kWh/an	Fr./an/HT	Fr./an/HT	Fr./an HT
Halle des Fêtes	230	288'576	27'600.—	27'415.—	55'015.—
Nouvelle Promenade + Détente	135	321'723	16'200.—	30'564.—	46'764.—
Stade municipal	65	90'697	7'800.—	8'616.—	16'416.—
Abri PC	90	130'515	10'800.—	12'399.—	23'199.—
Centre Sportif	265	376'148	31'800.—	35'734.—	67'534.—
Ancienne Promenade	95	131'662	11'400.—	12'508.—	23'908.—
Total	880	1'339'321	105'600.—	127'236.—	232'836.—
Promenade Moderne	40	84'603	4'800.—	8'037.—	12'837.—

Le tableau ci-contre met en évidence les coûts d'exploitation avec le raccordement au CAD.

Si globalement le chauffage par le CAD est plus cher, il a l'avantage de la suppression des risques liés aux imprévus de la maintenance, du remplacement des installations, ainsi que la volatilité des prix du combustible. L'aspect environnemental est amélioré dans la mesure de la réduction significative du CO₂ produit. Pour l'ensemble du site de La Promenade, ce sont 327 tonnes de

CO₂ de moins qui seront émis dans l'atmosphère annuellement.

En 2023, les coûts liés au chauffage par le gaz étaient de 7'400 CHF environ et de 570 CHF d'entretien de la chaudière. Avec le CAD, le coût de fonctionnement sera d'environ 15'576 CHF.

3. Financement

Energie	Promenade Moderne
Puissance souscrite	40 kW
Besoins en chaleur	84'600 kWh/an
Période de raccordement	Septembre 2024
Coûts de fonctionnement (hors indexation)²	
Forfait annuel de puissance	5'060 CHF
Coûts annuels	10'516 CHF
Coûts d'investissement du préavis	
Forfait de raccordement	32'000 CHF
Travaux secondaires	15'000 CHF
Travaux annexes (électricité, sanitaire, rhabillage)	19'000 CHF
Frais génie civil réalisés par la commune de Payerne	1'375 CHF
Divers et imprévus (arrondis)	2'625 CHF
Coûts total du préavis :	70'000 CHF (TTC)

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement des statuts de l'ASiPE, en prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit 70'000 CHF, montant dont il y aura lieu de déduire les éventuelles subventions et participations à recevoir, estimées à ce jour à 7'200 CHF.

² Le prix du CAD en 2024 est 18.5 Cts/kWh selon info de Payerne Energies du 4 mars 2024.

La durée de l'amortissement est prévue sur 30 ans, en conformité avec les nouvelles directives du canton en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Frais annuels de fonctionnement :

Amortissement	3.33% de 70'000 CHF =	2'331 CHF
Intérêts	2.00% de 70'000 CHF =	1'400 CHF
Total :		<u>3'731 CHF</u>

Coûts d'exploitation additionnels de l'ordre de : 15'576 CHF

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 5 / 2024 du Comité de direction
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 : d'autoriser le Comité de direction à réaliser les travaux de raccordement du bâtiment de la Promenade Moderne au chauffage à distance de Payerne Energies SA ;

Article 2 : d'autoriser la Comité de direction à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de 70'000 CHF. Montant dont il y aura lieu de déduire les éventuelles subventions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 11 mars 2024.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi